



COMPTE RENDU

Commission Consultative Paritaire Unifiée

Du 13 février 2025

Le jeudi 13 février 2025 s'est tenue la CCPU à la DRH-MD à Arcueil.

L'adjoint à la sous-direction de l'animation de la politique des ressources humaines civiles, Mme SCOTT, a présidé cette instance.

Etaient présents les représentants des employeurs et des personnels dans le cadre du collège 1 et collèges 2&3.

L'**UNSA Défense** était représentée par vos élus.

Ordre du jour :

- Lecture des déclarations liminaires ;
- Désignation des secrétaires adjoints ;
- Questions diverses ;
- Examen des dossiers des deux collèges.

La présidente ouvre la séance par la lecture de l'ordre du jour ainsi que la lecture des déclarations liminaires (DL). L'UNSA Défense a diffusé sa DL le 13 février 2025 aux contractuels.

Nous passons un à un les dossiers individuels en faisant lecture des rapports établis par l'administration. A l'issue les experts d'établissement sont écoutés ainsi que l'agent et son défenseur si celui-ci en a désigné, dans les dossiers disciplinaires ou de licenciement.

FORMATION RESTREINTE COLLEGE 1 :

- Etude d'un dossier de demande de révision du CREP. Vote à l'unanimité des modifications négociées.

L'**UNSA Défense** rappelle qu'il est primordial de donner des objectifs clairs et quantifiables lors des CREP et qu'il est important d'expliquer les règles aux managers. L'ensemble des organisations syndicales s'accorde pour dire que lorsqu'un agent a son CREP au bout de 3 mois de présence, la quasi-totalité des croix ne peut pas être mise dans « excellent » (sauf s'il a des notations antérieures à son arrivée) car on ne connaît pas encore suffisamment l'agent et que cela ne permet pas de marge de progression par la suite.

FORMATION RESTREINTE COLLEGE 2 :

- Etude d'un dossier de demande de licenciement sans indemnité. La sanction a été réduite à 3 mois de suspension et 3 mois de sursis. 3 votes POUR et 3 votes ABSTENTION.
- Etude d'un dossier de licenciement pour inaptitude médicale. L'employeur a fait 2 propositions de postes sans aboutir au reclassement. 3 votes POUR, 2 votes ABSTENTION et 1 vote CONTRE.





QUESTIONS DIVERSES :

- Le budget vient d'être voté et SRHC est en attente des arbitrages pour l'application de certaines mesures et des montants qui seront autorisés. L'administration ne cache pas que la marge de manœuvre est limitée. Les DL seront transmises au DRH afin qu'il puisse répondre à nos questions sur ces sujets. **L'UNSA Défense** reste donc attentive.
- Le rebasage des contractuels peut entraîner des disparités dans les salaires des agents ayant les mêmes niveaux d'expertise et les mêmes postes.
- La présidente annonce que la mise en place de la subrogation est reportée à juillet 2026 car la DGAFP ne permet pas de la déployer avant. L'ensemble des OS s'étonne que personne n'ait été prévenu.
- Concernant les revalorisations, les employeurs ont une enveloppe et charge à eux de la répartir comme ils le souhaitent donc se tourner vers les employeurs en cas de litige ou d'oubli. **L'UNSA Défense** sera à vos côtés si besoin afin de vous accompagner dans ces démarches.

CONCLUSION :

Cette commission est toujours l'occasion pour **l'UNSA Défense** d'avoir des échanges précieux avec SRHC qui se rend disponible autant que nécessaire durant les jours consacrés à la préparation. Toutefois, nous souhaiterions pouvoir également avoir un temps dédié avec les experts afin d'évoquer certains dossiers de fond.

La prochaine CCPU est prévue les 3 et 4 avril 2025 car il y a de nombreux dossiers disciplinaires à étudier. Celle du 20 mai est pour le moment maintenue dans le cas de recours CREP.

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus en CCPU :

Collège N°1

Graziella PENOT – IRBA Brétigny sur Orge

Eric BRUGIERE – SIAé Clermont-Ferrand

Collège N°2

Bouchra ALIOUETE – GSBDD Toulon

Edwige VINCENT - 4^{ème} RMAT Nîmes

